

La méthode Carbon'Agri

LABEL BAS
CARBONE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Qu'est-ce que la méthode Carbon'Agri ?

Objectifs

Développer les pratiques permettant l'atténuation des émissions de GES et l'augmentation du stockage du carbone dans les sols et la biomasse.

Qui est concerné ?

Les exploitations agricoles possédant un atelier bovin pour la viande ou pour le lait, ou un atelier de culture de vente.

Les réductions d'émissions visées

Les émissions indirectes, en amont, liées à l'achat d'engrais, d'aliments, de carburant et d'électricité. Les émissions directes, sur l'exploitation, qui concernent la conduite des cultures et prairies (utilisation d'engrais, de carburant, gestion des résidus de culture), la fermentation entérique, la gestion des effluents. La méthode prend aussi en compte la séquestration du carbone liée à la gestion des arbres et des haies et à la conduite des cultures et prairies.

À quel projets s'adresse cette méthode ?

Les critères d'éligibilité

- Avoir au moins un atelier d'élevage de bovins ou de grandes cultures localisées en France.
- Respecter le seuil réglementaire de 170kg d'azote organique/ha de la directive nitrates.
- Maintenir ou accroître le stock de carbone sur l'exploitation durant le projet.

La durée du projet

5 ans, renouvelable



Exemple d'un projet labellisé avec cette méthode

Un élevage laitier de 143 ha de SAU, avec 134 bovins, laitiers, situé en Isère. Le projet fait partie du premier appel à projet de l'association France Carbon Agri.

L'exploitation a choisi de réduire le nombre d'animaux, d'implanter **20 ha de prairie** avec des légumineuses, d'implanter **10 ha de prairies supplémentaires et 0.6 km de haies** et d'investir dans un pendillard. Ces actions devraient permettre **un gain carbone de 835 tonnes équivalent CO₂**.

Le contenu de la méthode

Les leviers d'action

- **Gestion du troupeau** : améliorer la conduite sanitaire, la ventilation des bâtiments, les performances génétiques.
- **Alimentation du troupeau** : optimiser la teneur en azote de la ration, remplacer le tourteau de soja par du tourteau de colza, ajouter des lipides dans la ration.
- **Gestion des déjections animales** : augmenter la durée de pâturage, couvrir les fosses de stockage des effluents, méthaniser les déjections.
- **Consommation d'engrais** : réduire l'usage des engrais minéraux, implanter des légumineuses, rotation des cultures.
- **Consommation d'énergie** : réduire les consommations d'électricité du bloc traite, ajuster la puissance à l'outil.
- **Gestion des surfaces cultivées** : implanter des cultures intermédiaires, des prairies temporaires ou permanentes, allonger la durée des prairies temporaires.
- **Gestion des infrastructures agro écologiques** : implanter des haies, développer l'agroforesterie (introduction d'arbres dans les parcelles ou surfaces cultivées).

Le contenu de la méthode

Exemples de co-bénéfices

- Favoriser le circuit-court
- Augmenter la contribution à la biodiversité
- Réduire les émissions d'ammoniac (qualité de l'air)
- Réduire l'excédent du bilan azoté (qualité de l'eau)
- Diminuer le recours à l'irrigation
- Augmenter la surface en couverts végétaux
- Réduire la consommation de soja
- Augmenter la production d'énergie renouvelable



En plus des réductions d'émissions de GES et de la séquestration du carbone, la mise en place de certaines pratiques peut avoir des impact positifs sur l'environnement, qui peuvent être valorisés par le porteur de projet.

Outil et méthode de calcul des émissions



Pour évaluer les réductions d'émissions, il faut réaliser un diagnostic CAP'2ER de niveau 2 au début et à la fin du projet. Le diagnostic prend en compte 150 données et peut être réalisé en 3h.

L'outil CAP'2ER permet une évaluation multicritère, il prend en compte les émissions de GES et le stockage du carbone, mais également la qualité de l'eau, de l'air, la consommation et la production d'énergie, et la biodiversité.

Les gains d'émissions de gaz à effet de serre sont calculés à partir de l'intensité carbone des produits pour chaque atelier. Les résultats sont présentés sous

la forme d'intensité en kg équivalent de CO₂/unité de produit.

Les gains liés à la séquestration de carbone sont calculés en fonction de la surface pour chaque type de pratique, à l'échelle de l'exploitation. Un rabais pour le risque de non permanence est appliqué lors de la comptabilisation de ces réductions d'émissions. Il est de 10% des réductions d'émissions pour séquestration des haies et de 20% pour les autres pratiques.

[Lien vers l'outil](#)



France Carbon Agri Association (FCAA) aide les agriculteurs souhaitant obtenir le Label Bas Carbone, en regroupant les projets et en assurant la gestion administrative. Un porteur de projet accompagne l'éleveur pour la réalisation du diagnostic CAP'2ER et le suivi du projet.



Méthode développée par l'institut de l'élevage

Pour aller plus loin



[Le site du ministère](#)



[Info Compensation Carbone](#)